

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 23 MARS 2007

Délibération
n° 2007.03.113

**Incineration de
déchets à l'UIOM de la
Couronne :
modification de la
délibération n° 401 du
14 décembre 2006 et
approbation des
nouveaux tarifs**

LE VINGT TROIS MARS DEUX MILLE SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis Salle du conseil suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **16 mars 2007**

Membres présents :

Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Bernard ALLIAT, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Robert CHABERNAUD, Bernard CHARRIER, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Guy DUPUIS, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Lionel MERONI, Philippe MOTTET, Daniel OPIC, Christian RAPNOUIL, Bernard SAUZE, Jean-Jacques SYOEN, Jacqueline WILDE

Ont donné pouvoir :

Philippe BERTHET à Bernard CONTAMINE, André BONICHON à Bernard CHARRIER, Martine FAURY à Jean-Jacques SYOEN, Gilles VIGIER à Jean-Claude BESSE

Excusé(s) représenté(s) :

Patrick RIFFAUD par Jacqueline WILDE

Excusé(s) :

Jean DUMERGUE, François ELIE, Jean-Michel LAMOUREUX, Jean-Claude MOGIS, Alain PIAUD

ENVIRONNEMENT / DÉCHETS MÉNAGERS

Rapporteur : **Monsieur SAUZE**

**INCINERATION DE DECHETS A L'UIOM DE LA COURONNE : MODIFICATION DE LA
DELIBERATION N° 401 DU 14 DECEMBRE 2006 ET APPROBATION DES NOUVEAUX TARIFS**

Par la délibération n° 401 du 14 décembre 2006, le tarif d'incinération des déchets assimilables aux déchets ménagers apportés par des organismes ou des entreprises a été fixé à 154 € la tonne .

Le volume des apports varie de 100 à 1 000 tonnes par an. La plupart se situe à environ 400 tonnes par an et un seul apporteur dépasse les 500 tonnes par an actuellement.

Afin d'adapter les tarifs aux prix du marché et dans l'optique du projet de valorisation énergétique, il vous est proposé la grille tarifaire suivante :

Apporteurs	Prix par tonne pour un tonnage < 500t par an	Prix par tonne pour un tonnage >= 500t par an	Surcoût par tonne par benne non conforme
▪ Communes de la - ComAGA ▪ Associations	gratuit	gratuit	gratuit
Autres	154 €	110 €	10 €

Vu l'avis favorable de la commission environnement du 27 février 2007,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 13 mars 2007,

Je vous propose :

D'APPROUVER ces nouveaux tarifs pour l'année 2007.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

02 avril 2007

Affiché le :

03 avril 2007